PÉTITION

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

À remettre au syndicat départemental et à la Fédération

Montreuil, été 2020

CONTRE LA PRÉCARITÉ

Le Groupe La Poste doit embaucher tous les précaires en CDI

pour l'amélioration des conditions de travail pour la qualité de service !

Depuis le début de la Pandémie, Le Groupe La Poste a fait le choix de ne plus avoir recours à la force de travail variable en sous entendant une baisse de trafic et/ou d'activités au sein du Groupe et de La Poste Maison Mère. Ceci est inacceptable ! Dans tous les services, depuis et avant la pandémie le sous-effectif est une réalité qui a des conséquences graves pour l'ensemble du personnel : **dégradation des conditions de travail, équilibre vie privée/ vie professionnelle, refus de congés, refus de temps partiels, refus de formation, refus d'ASA**, etc, etc…

La Groupe La Poste doit **CDI**ser tous **les contrats précaires présents avant le début et pendant la pandémie** : CDD, Intérim, contrats pro, contrats d'apprentissage, GE (salariés de groupement d'employeurs) , afin de répondre aux besoins en termes d'emplois.

Le personnel de .....

exige avec la CGT :

- **La transformation de tous les emplois précaires en CDI**
- **L'embauche en CDI et à temps complet de tous les contrats pros et apprentis**
- **La ré-internalisation de toutes les activités assurées par des postiers en CDI**
- **Le remplacement de tous les départs et les comblements de tous les postes vacants par des postes en CDI**

Nom	Prénom	Signature